

AVIS PUBLIC

MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS est donné par la soussignée que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel adoptera à sa séance ordinaire du 10 octobre 2018 le règlement numéro 293-18 modifiant le règlement numéro 254-16 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel ». Ladite séance débutera à 20 h et se tiendra au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy.

Contexte

Les modifications proposées visent à tenir compte :

- des nouvelles dispositions législatives découlant de l'adoption du projet de loi 155 dont l'une d'elles prévoit que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux établisse une règle d'après-mandat;
- des nouvelles dispositions découlant de l'adoption, par le gouvernement fédéral, de la Loi concernant le cannabis et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et substances, le Code criminel et d'autres lois (C-45), laquelle légalisera le cannabis à partir du 17 octobre 2018.

Conformément à la Loi sur l'éthique et la déontologie, la MRC tiendra une rencontre de consultation auprès de ses employés avant de procéder à l'adoption du règlement de modification.

Résumé

Le règlement numéro 293-18 a donc pour objet de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC afin d'y inclure des dispositions établissant une règle d'après-mandat s'appliquant spécifiquement aux membres de la direction de la MRC ainsi que des dispositions interdisant la consommation, la possession, la vente et la distribution de toute drogue légale et illégale sur les lieux de travail.

Donné à Sorel-Tracy ce 25 septembre 2018.



M^{re} Jacinthe Vallée
Greffière